

Situation précaire au niveau de l'approvisionnement en eau potable

En raison des conditions météorologiques des derniers jours et des prévisions pour les jours à venir, le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) et l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) font un appel à la population pour limiter dans la mesure du possible la consommation d'eau potable et pour en éviter tout gaspillage. Même si nombre de communes disposent encore de ressources suffisantes, un appel général à l'économie d'eau potable s'impose néanmoins en vue d'une préservation maximale des ressources disponibles.

La recharge des nappes phréatiques était insuffisante pendant l'hiver passé et les débits d'un grand nombre de sources dans les aquifères réactifs se trouvent actuellement en-dessous du niveau d'une année avec une recharge normale. La baisse du débit de ces sources est d'autant plus grave que la chaleur caniculaire actuelle incite la population à consommer davantage l'eau du robinet. L'expérience montre une corrélation très étroite entre l'augmentation de la consommation et l'augmentation de la température. Les prévisions météorologiques annoncent des températures au-dessus de 30°C durant les deux semaines à venir, ainsi qu'une absence de précipitations. Il s'ensuit que l'on peut s'attendre à des consommations extrêmes pendant cette période.

Compte tenu de cette situation précaire, le MECDD et l'AGE en concertation avec les principaux fournisseurs d'eau potable, déclarent la "phase vigilance" du plan d'avertissement de l'utilisation de l'eau au niveau national. Les communes et leurs responsables peuvent ainsi mettre en œuvre des mesures et interdire certaines activités pour restreindre la consommation de l'eau potable via règlement communal.

Les bons gestes:

- **Arrosage/irrigation:** Il n'est pas nécessaire d'arroser les pelouses. En effet, celles-ci supportent sans problème les périodes de sécheresse et reverdiront aux prochaines précipitations. Il est préférable d'irriguer son potager au petit matin ou tard le soir quand le sol est frais. De cette façon, l'on évite une trop grande évaporation, ainsi qu'un choc thermique pour les plantes.
- **Lavage de véhicules:** Laver sa voiture chez soi est une activité très gourmande en eau et fortement déconseillée pendant les périodes de sécheresse. Cependant, l'on peut sans problème utiliser les stations de lavage professionnelles. Celles-ci fonctionnent en circuit fermé et "recyclent" l'eau.
- **Piscines hors sol:** Un grand nombre de modèles de piscines hors sol / gonflables peuvent contenir jusqu'à plusieurs mètres cubes d'eau. Pendant des journées particulièrement chaudes, un grand nombre de citoyens remplissent simultanément leurs piscines et créent ainsi des pics de consommation. De plus, pour des raisons d'hygiène, cette eau doit être changée régulièrement ou traitée à l'aide de produits chimiques, tels que le chlore. Il est fortement recommandé d'utiliser les piscines publiques.
- **Domicile:** Une baignoire remplie représente en moyenne 150 à 200 litres d'eau, alors qu'une douche de 5 minutes représente environ 80 litres d'eau. Il est donc indiqué de privilégier les douches aux bains. La consommation de la douche peut encore être réduite davantage en coupant l'eau pendant que l'on se savonne. Prendre l'habitude de

ne faire fonctionner le lave-linge et le lave-vaisselle qu'à charge pleine aura un impact positif sur la consommation d'eau et la facture d'électricité.

- **Secteur communal et professionnel:** Cet appel s'adresse également aux communes et aux entreprises, qui peuvent limiter l'utilisation de l'eau potable au strict nécessaire, notamment en optimisant l'arrosage des espaces verts, en évitant l'utilisation des nettoyeurs à haute pression, ou encore en mettant à l'arrêt les fontaines publiques.

Sur le [site internet de l'Administration de la gestion de l'eau](#), quelques moyens simples permettant de réduire la consommation d'eau potable à un minimum, peuvent être consultés.

Interdiction de prélèvement d'eau de surface

Les déficits soutenus des précipitations atmosphériques dans la première moitié de l'année 2022 ont influencé le régime hydrologique des cours d'eau. Pour cette raison, le MECDD et l'AGE demandent à la population de cesser tout prélèvement d'eaux de surface, même couvert par une autorisation.

Durée de la "phase de vigilance"

La "phase de vigilance" sera levée via un communiqué par le MECDD et l'AGE. Merci d'en tenir compte. Il est compté sur le civisme et le bon sens de chacun.

Communiqué par le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable / l'Administration de la gestion de l'eau